

FLASH INFOS du 23 septembre 2016
A l'attention des services enregistreurs

Rappel sur les modalités de recours à la prestation « papier » de Tessi Documents Services

Depuis juillet 2016, tous les guichets enregistreurs peuvent recourir à la **prestation « papier »** de **Tessi Documents Services** pour numériser puis télé-verser dans le SNE les pièces justificatives des demandeurs.

Pour rappel, il est nécessaire d'**être enregistré** auprès de Tessi Documents Services et de disposer d'un compte actif afin d'utiliser cette prestation.

Depuis la généralisation du déploiement sur le territoire national, le GIP SNE et le prestataire constatent un **taux de rejet de documents important sur ce canal** de transmission des pièces justificatives (25 %), principalement dû au **non respect des modalités de transmission** :

- De nombreux plis sont reçus par Tessi Documents Services :
 - o **Sans bordereau de transmission** ou avec un **bordereau de transmission non conforme**, c'est-à-dire :
 - Sans QR Code
 - Manuscrits
 - o **Sans fiche récapitulative** ou avec des **fiches récapitulatives non conformes**, c'est-à-dire :
 - Sans numéro unique ou avec un numéro unique tronqué
 - Sans QR Code
 - Manuscrrites
- Certaines pièces justificatives sont envoyées à Tessi Documents Services alors que leur **catégorie dans le plan de classement du SNE est déjà pleine**. (*Cf. limite plan de classement ci-joint*)

Pour rappel, **les bordereaux de transmission et fiches récapitulatives doivent impérativement être édités depuis le SNE, le portail web professionnel de Tessi Documents Services ou le progiciel du guichet**. Ces documents sont alors **pré-remplis** et comportent un **QR code**. Les pièces justificatives transmises **sans ces documents** ou avec ces **documents non conformes ne seront pas traitées**, le prestataire ne pouvant identifier le guichet ou le numéro unique associé aux pièces.

Par ailleurs, Tessi Documents Services - comme tout utilisateur du SNE - **ne peut pas alimenter en pièces justificatives une catégorie** du plan de classement déjà **pleine**. Il est donc demandé aux guichets de **vérifier en amont** de leur transmission que les catégories ne sont pas pleines, et de **supprimer des pièces obsolètes**, le cas échéant.

Un **mode opératoire** détaillant étape par étape les **modalités de recours à la prestation « papier » de Tessi Documents Services** a été transmis à l'ensemble des guichets enregistreurs le 13 juillet dernier et est disponible sur le site des professionnels du logement social :

<http://sne.info.application.logement.gouv.fr/numerisation-industrielle-modes-operatoires-desa424.html>

Ce document présente les étapes clés à respecter pour ne pas voir son pli rejeté par le prestataire de numérisation industrielle.

Evolution de l'attestation de renouvellement

D'ici la fin de l'année 2016, les **attestations de renouvellement** seront éditées avec un **QR code** permettant aux demandeurs d'envoyer leurs pièces justificatives à Tessi Documents Services avec une copie de la première page de cette attestation (au même titre que la copie de la première page de l'attestation d'enregistrement de la demande). Elles seront également enrichies **d'une page récapitulant les informations de la demande**.

Par ailleurs, comme annoncé en juillet dernier (Flash infos du 13/07/2016), **l'envoi des attestations de création et de renouvellement de la demande par le niveau national sera effectif à partir du premier trimestre 2017**. Les guichets doivent continuer à transmettre eux-mêmes ces attestations en attendant.

Fin des échanges asynchrones

Pour rappel, **à partir du 31 décembre 2017**, il ne sera **plus possible d'échanger avec le SNE en mode asynchrone**. Les guichets concernés doivent anticiper en se rapprochant de leurs éditeurs.

Déploiement du « Dossier Unique »

La dernière réunion de lancement régionale du « dossier unique » a été tenue début juillet 2016, et le « dossier unique » est désormais déployé et opérationnel sur l'ensemble du territoire national. A ce jour, plus de 1,3 millions de documents ont été déposés sur le SNE dont :

- Plus de 200 000 directement par les demandeurs via le portail grand public,
- Près de 350 000 par les guichets enregistreurs,
- Près de 800 000 par Tessi Documents Services.

L'application Smartphone de la demande de logement social

Le GIP-SNE développe actuellement une **application Smartphone** appelée « Ma demande de logement social ».

Elle permettra aux **demandeurs d'ajouter directement depuis leur Smartphone des pièces justificatives** à leur dossier de demande de logement social (via une photographie ou un import de PDF) et de **consulter** leurs pièces justificatives.

L'application sera **disponible en octobre 2016, uniquement sur le Google PlayStore (Android)**.

Pour rappel, **aucune communication nationale** auprès des demandeurs au sujet de cette application n'est **prévue avant 2017**.

Web Services – Mise à jour du plan de classement des pièces justificatives

Le **plan de classement des pièces justificatives** peut être **modifié** selon les besoins, en particulier le nombre limite de pièces justificatives par catégorie.

En conséquence, pour les services enregistreurs ne déposant pas les pièces justificatives directement via la Webapp dans le SNE, **il est impératif de vérifier régulièrement via le Web Services dédié si celui-ci n'a pas évolué.**

La description de ce Webservice est disponible dans le cahier des interfaces disponible sur le Site de Professionnels, à l'adresse indiquée ci-dessous.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE

- Notre site Internet : <http://www.arca-hlm.com>

Vous y trouverez un espace Guichet enregistreur qui vous est dédié, où vous pourrez :

- Télécharger les documents de références,
- Prendre connaissance de la foire aux questions,
- ,...

(Si vous ne disposez pas de codes d'accès, veuillez formuler votre demande à : n.albora@arca-hlm.com)

- Le site internet des Professionnels du Logement Social :

<http://sne.info.application.logement.gouv.fr>

Contact :

Nathalie ALBORA

*Gestionnaire du système d'enregistrement
national des demandes de logement social en
Champagne-Ardenne*

ARCA L'Union Sociale pour l'Habitat
38, rue Cérès – 51100 REIMS
Tél. : 03 26 05 41 54
Courriel : n.albora@arca-hlm.com